

106/20

EC/ALL

COMMUNE DE GUERLESQUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance publique du 21 octobre 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-et-un octobre à 18 heures, le Conseil Municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
Présents : Éric CLOAREC ; Christiane DUGAY ; Éric LE SCANFF ; Édouard TROLES ; Hervé TILLY ; Chantal COLLÉOU ; Florent LE HERVÉ ; Paul UGUEN ; Françoise NORMAND ; Cyrielle MOY ; Annick LE GALL ; Marc LEFEVRE ; Rémy LE MEUR
Absents : Laurence LE ROY-TASSEL ;
Procurations Laurence LE ROY-TASSEL donne procuration à Sonia FLOCH
Secrétaire de séance : Cyrielle MOY
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 15 octobre 2021
Secrétaire : Mme MOY Cyrielle

Objet : Lignes Directrices de Gestion (LDG)

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'une des innovations amenées par la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 porte sur l'élaboration des Lignes Directrices de Gestion (LDG). Cette obligation concernait l'ensemble des collectivités au 1^{er} janvier 2021.

Monsieur Le Maire précise que l'objectif général des LDG est de **déterminer les orientations Ressources Humaines (RH) de la collectivité**, et plus précisément :

- disposer d'orientations RH plus transparentes, plus claires et partagées avec les différents acteurs : Elus - agents – managers ;
- valoriser les ressources humaines et les parcours professionnels des agents ;
- développer des leviers managériaux : motivation - perspectives de mobilité ou d'évolution des agents ...
- rendre l'action publique plus réactive et plus efficace ;
- avoir une politique collective des RH - avec vision à moyen terme - plutôt qu'une gestion individuelle au cas par cas ;
- rendre attractive la Fonction Publique Territoriale avec une gestion plus moderne des RH ;
- renforcer l'égalité professionnelle dans la fonction publique ;
- favoriser les évolutions de carrières, les mobilités et les transitions professionnelles des agents publics (intra fonction publique et avec le secteur privé) ;

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil avoir également sollicité l'avis du Comité Technique du CDG 29 sur ce dossier. Un retour favorable à l'unanimité a été rendu sur le dossier de Guerlesquin.

Monsieur Le Maire précise qu'il s'agit d'un rattrapage, ce dossier devant être mis en place depuis le 1^{er} janvier dernier. Sans son adoption, les changements d'organisations, notamment sur la partie scolaire, les évolutions de postes et d'emplois ne peuvent avoir lieu.

Envoyé en préfecture le 22/10/2021

Reçu en préfecture le 22/10/2021

Affiché le

ID: 029-212900674-20211021-0106-DE

Monsieur Le Maire propose donc aux membres du conseil municipal, qui ont transmis en amont, de bien vouloir délibérer sur la mise en place des lignes directrices de Gestion, qui s'appliqueront de manière rétroactive au 1^{er} janvier 2021.

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité la mise en place des lignes directrices de gestion, de manière rétroactive, à compter du 1^{er} janvier 2021.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Eric Cloarec